

DELIBERATION N° 87/02-05 - PARKING DE L'EGLISE/ ACQUISITION PARCELLE AB12

Monsieur REINSTADLER, Adjoint délégué à l'Urbanisme, rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 18 Novembre 1986, ayant trait à l'acquisition des parcelles constituant l'emplacement réservé N° 4 :

- parcelle AB N° 14, d'une superficie de 4 a 96 ca, appartenant à Madame DE GRAVE,
- parcelle AB N° 15, d'une superficie de 3 a 40 ca, appartenant à Monsieur GAUME,
- parcelle AB N° 260, d'une superficie de 3 a 61 ca, appartenant à Melle MARCHAL
- parcelle AB N° 262, d'une superficie de 3 a 50 ca, appartenant à Madame DE GRAVE,
- et de la parcelle AB N° 21, d'une superficie de 5 a 20 ca, appartenant à Madame THIRION.

La famille THIRION ayant adressé en Mairie une promesse de vente en date du 16 Février 1987 au bénéfice de la Commune, au prix de 200 000 F, soit 384 F le m²,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir,
- les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 1987.